

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 14 septembre 2015 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers : Jean-Yves Pagé, Claude Joubert, Michel Bergeron et Serge Gauthier.

Absences motivées : Serge Villeneuve.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la maire suppléante, Françoise Giroux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 août 2015 et de l'assemblée extraordinaire du 17 août 2015.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
  - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
  - 6.2 De l'inspecteur municipal
  - 6.3 Du directeur des incendies
  - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
  - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
  - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 9794 à 9824 au montant de 17 869.78 \$ et les prélèvements numéro 1466 à 1487 au montant de 11 616.03 \$, adoption des comptes à payer au 31 août 2015 au montant de 11 392.51 \$ et des salaires payés pour un montant de 19 512.38 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
  - 11.1 Avis de vacance du poste de maire.
  - 11.2 Nomination d'un maire suppléant pour les mois de septembre, d'octobre et de novembre 2015.
  - 11.3 Nomination d'un pro-maire du 15 septembre au 12 octobre 2015.
  - 11.4 Autorisation à Dominic Carrière d'afficher dans la colonne Morris.
  - 11.5 Chemin de fer Québec-Gatineau – Facture de déneigement et déglçage du passage à niveau.
  - 11.6 Acceptation de l'offre de service pour implanter un Centre d'accès communautaires Internet (CACI).
  - 11.7 Branchement d'égout au 50, rue Principale.
  - 11.8 Réparation du quai public.
  - 11.9 Réparation du 8, rue Millette.
  - 11.10 Changement de date pour la séance régulière du mois d'octobre 2015.
  - 11.11 Autorisation de donner une clé de la patinoire à Marie-Pierre Bertrand.

- 11.12 Achat d'un coupe bordure universelle.
- 11.13 Dépôt de la lettre de démission du conseiller au siège numéro 4, effective le 18 septembre 2015.
- 11.14 Demande de PIIA au 52, rue Principale.
- 11.15 Vente d'un ordinateur portable usagé.

12. Varia

13. Questions posées par les membres

14. Levée de l'assemblée

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la maire suppléante, Françoise Giroux, déclare l'assemblée ouverte à 20h12.

#### **2015-09-141**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jean-Yves Pagé que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

#### **2015-09-142**

#### **Approbation du procès-verbal du 10 août 2015.**

Il est proposé par Jean-Yves Pagé que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 août 2015 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

#### **2015-09-143**

#### **Approbation du procès-verbal du 17 août 2015.**

Il est proposé par Michel Bergeron que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 août 2015 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

#### **► PAROLE À L'ASSISTANCE**

#### **► RAPPORT**

##### **- De l'inspecteur en bâtiment**

Aucun

##### **- De l'inspecteur municipal**

Daniel a pris deux semaines de vacances.

Hélène a pris une semaine de vacances.

Laver station et regard de refoulement.

Branchement de l'aqueduc à la nouvelle ferme de Simon Lavergne.

##### **- Du directeur des incendies**

14 aout : Alarme incendie au 225, rue St-Henri à Montebello.  
4 pompiers présents.

19 aout : Appel d'un citoyen pour faire la vérification d'une lanterne chinoise qui volait au-dessus du village. 6 pompiers présents.

21 aout : Accident sur l'autoroute 50 au kilomètre 213. Face à face avec un blessé grave. 7 pompiers présents.

26 aout : Pratique autopompe et pompe portative. 5 pompiers présents.

- **Du maire**

Lecture du rapport du maire.

- **Des conseillers**

Aucun.

**2015-09-144**

**Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 31 août 2015 et des salaires payés pour un montant de 19 512.38 \$.**

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-08-2015 AU 31-08-2015) payés par les chèques numéros 9794 à 9824 au montant de 17 869.78 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1466 à 1487 pour un montant de 11 616.03 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1<sup>er</sup> au 31 août 2015 : 19 512.38 \$.

Adopté à l'unanimité.

**Certificat de fonds suffisants**

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

\_\_\_\_\_  
Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Voir tableau.

► **SUIVI DES DOSSIERS**

**2015-09-145**

**Avis de vacance du poste de maire.**

Avis est donné, conformément à l'article 333 de la LERM, aux membres du conseil municipal de la vacance au poste de maire suite à la démission de Monsieur Michel Rioux. Une procédure d'élection partielle sera entreprise par le président d'élection conformément aux articles 335 et suivants de la loi. Le jour du scrutin aura lieu le 29 novembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

**2015-09-146**

**Nomination d'un maire suppléant pour les mois de septembre, d'octobre et de novembre 2015.**

ATTENDU QUE le poste de maire est vacant;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett accepte la nomination de Françoise Giroux, comme maire suppléante pour les mois de septembre, d'octobre et de novembre 2015.

QUE selon l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, la maire suppléante peut remplacer celui-ci pour siéger aux réunions prévues au Conseil des maires.

Adopté à l'unanimité.

**2015-09-147**

**Nomination d'un pro-maire du 15 septembre au 12 octobre 2015.**

ATTENDU QUE le poste de maire est vacant;

ATTENDU QUE la pro-maire devient maire suppléante par intérim;

ATTENDU QUE la maire suppléante quitte le pays pour une période de deux semaines;

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu;

QUE le conseil municipal nomme monsieur Jean-Yves Pagé comme pro-maire du 15 septembre au 12 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

**2015-09-148**

**Autorisation à Dominic Carrière d'afficher dans la colonne Morris.**

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise Dominic Carrière à afficher dans la colonne Morris tout ce qui est en rapport avec la culture.

Adopté à l'unanimité.

**2015-09-149**

**Chemin de fer Québec-Gatineau – Facture de déneigement et déglacage du passage à niveau.**

CONSIDÉRANT QUE les factures relativement à la réclamation de déneigement des bordages de neige de la rue Lalonde au point militaire 70.65 de la subdivision Lachute;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement aux traverses à niveau n'est pas de la responsabilité de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne dédommage aucun contribuable relativement aux bordages de neige dans les entrées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, lorsqu'elle déneige ses rues, voit à ce qu'aucun amas de neige n'entrave la circulation des trains;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu;

QUE ce conseil maintien sa décision et n'autorise pas le paiement des dites factures qui sont non recevables.

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

- QUE la municipalité dans ses considérants justifie sa décision de manière à transmettre un message clair à la Cie sur la non recevabilité des frais exigés.
- QUE ce conseil demande à Chemin de Fer Québec-Gatineau de radier lesdites factures qui sont non recevables.
- QUE ce conseil demande à Chemin de Fer Québec-Gatineau de ne plus transmettre à la municipalité de Fassett de facture à cet effet car elles seront réexpédiées sans avis.

Adopté à l'unanimité.

**2015-09-150**

**Acceptation de l'offre de service pour implanter un Centre d'accès communautaires Internet (CACI)**

- ATTENDU QUE la SADC nous offre une ressource pour implanter un Centre d'accès Communautaire Internet;
- ATTENDU QUE nous avons déjà le local et les équipements nécessaires;
- ATTENDU QUE nos citoyens ont déjà exprimé leur intérêt à obtenir de la formation sur les ordinateurs, et autres équipements informatiques;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

- QUE le conseil municipal de Fassett accepte l'offre de service de la SADC et nomme Diane Leduc à titre de superviseur de stage pour assurer la supervision de celui-ci ainsi que de collaborer aux divers projets de votre centre.

ET QUE cette résolution remplace celle portant le numéro 2015-08-136.

Adopté à l'unanimité.

Le conseiller, Claude Joubert quitte l'assemblée à 20:35

**2015-09-151**

**Branchement d'égout au 50, rue Principale.**

REPORTÉ

**2015-09-152**

**Réparation du quai public.**

REPORTÉ

**2015-09-153**

**Réparation du 8, rue Millette.**

REPORTÉ

**2015-09-154**

**Changement de date pour la séance régulière du mois d'octobre 2015.**

- ATTENDU QU' il manque de disponibilité des membres du conseil pour la séance régulière prévue mardi le 13 octobre 2015;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

- QUE le conseil municipal de Fassett devance la séance régulière prévue mardi le 13 octobre 2015 au lundi 12 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

**2015-09-155**

**Autorisation de donner une clé de la patinoire à Josianne Bertrand.**

ATTENDU QUE Josianne Bertrand va au parc presque tous les jours avec les jeunes de sa garderie;

ATTENDU QUE la porte pour les salles de bains est barrée;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise Josianne Bertrand à avoir une clé de la patinoire pour utiliser les salles de bain.

Adopté à l'unanimité.

**2015-09-156**

**Achat d'un coupe bordure universel.**

ATTENDU QUE les employés ont un besoin fréquent d'un coupe bordure avec bout inter changeable;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise l'inspecteur municipal à procéder à l'achat d'un coupe bordure au montant de 1 160.00 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

**2015-09-157**

**Dépôt de la lettre de démission du conseiller au siège numéro 4, effective le 18 septembre 2015.**

ATTENDU QUE Monsieur Michel Bergeron nous a remis une lettre de démission de son poste de conseiller au siège numéro 4;

ATTENDU QUE la date du 18 septembre 2015 est inscrite dans la lettre;

ATTENDU QUE cette démission est pour cause de déménagement;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett accepte la lettre de démission de Monsieur Michel Bergeron de son poste de conseiller au siège numéro 4.

ET QUE la démission sera effective en date du 18 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

**2015-09-158**

**Demande de PIIA au 52, rue Principale.**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 52, rue Principale a présenté un projet de construction d'un nouveau garage ;

CONSIDÉRANT QUE le 52, rue Principale est dans le secteur du PIIA mais aucune vue de la route 148;

CONSIDÉRANT QUE le garage projeté d'une profondeur de 6.71 mètres par 7.32 mètres avec dalle au sol et que le revêtement

extérieur soit en vinyle blanc et que la toiture soit en métal émaillé bleu;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis cadre avec les critères applicables au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett accepte le projet de construction au propriétaire du 52, rue Principale de sorte qu'un garage de 6.71 mètres par 7.32 mètres puisse être construit dans la cours avant.

ET QUE le propriétaire devrait soumettre au préalable une description technique et un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre démontrant que le garage projeté soit à la limite de la ligne latérale.

Adopté à l'unanimité.

**2015-09-159**

**Vente d'un ordinateur portable usagé.**

ATTENDU QUE chaque conseiller a un ordinateur portable;

ATTENDU QUE Monsieur Michel Bergeron qui son siège de conseiller numéro quatre;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett accepte de vendre un ordinateur portable à Michel Bergeron au montant de 60.00\$.

Adopté à l'unanimité.

**Varia**

**Question posées par les membres.**

**2015-09-160**

**Levée de l'assemblée**

21h24 Il est proposé par Michel Bergeron que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

---

**Françoise Giroux**  
**Présidente d'assemblée**

---

**Diane Leduc**  
**Directrice générale**